

Termes de référence
Production d'un reportage audiovisuel
sur l'exploitation des ressources ligneuses dans le Nord-Est d'Haïti
Cas de la scierie de Bois-de-Laurence

I. Contexte

Le GAFE, *Tèt Kole Ti Peyizan* (TK), le *Sant Kiltirèl pou Devlopman Karis* (SKDK) et le Service Jésuite aux Migrants (SJM) sont partenaires de l'organisation belge Broederlijk Delen, dans le cadre du programme de coopération belge 2022 – 2026. Le programme est basé principalement dans le Nord-Est.

Objectif spécifique du programme : Les familles paysannes dans le Nord-Est d'Haïti renforcent durablement leur souveraineté alimentaire et leur résilience économique et participent à une société civile revendicative et écoresponsable et un mouvement paysan fort qui revendiquent leurs droits au niveau local, régional et national auprès des décideurs politiques.

Dans le cadre du programme, une production audiovisuelle sur une problématique environnementale du Nord-Est identifiée par les partenaires sera diffusée largement en 2024.

II. Problématique environnementale identifiée

En 2024, la problématique environnementale identifiée est l'exploitation des ressources ligneuses à Bois-de-Laurence (commune de Mombin-Crochu) ; plus spécifiquement le bois de pin pour la transformation en planches.

III. Objectif(s) du reportage

Les objectifs du reportage sont de :

- Alerter les communautés locales des risques de l'exploitation irrationnelle des ressources ligneuses ;
- Informer le public (au niveau local départemental, national et international) des conséquences du déboisement sur les communautés ;
- Interpeller les détenteurs du pouvoir à prendre les décisions dans l'intérêt commun pour la préservation des écosystèmes et des communautés ;
- Servir de support à des actions de plaidoyer et de recours en justice potentiels ;
- Dénoncer les mauvaises pratiques et l'inaction des autorités publiques ;
- Empêcher le développement des activités de la scierie ;
- ...

IV. Format du reportage

La durée de la production audiovisuelle sera de 7 à 10 minutes maximum. Le support sera en créole, sous-titré en français.

V. Contenu du reportage

Dans un premier temps, le reportage présente un panorama global de la situation environnementale à Bois-de-Laurence, avec un focus sur les conséquences du déboisement.

Dans un deuxième temps le documentaire sera centré sur le cas de la scierie de Bois-de-Laurence. Les partenaires du programme retraceront l'historique des actions entreprises contre l'installation de la scierie pour décrire ensuite la situation actuelle en interviewant (dans la mesure du possible) les acteurs impliqués : autorités locales (CASE, ASEC, mairie, Direction départementale de l'Environnement, Bureau Agricole Communal, Juge de Paix, associations, propriétaires terriens...)

Enfin la dernière partie proposera des perspectives d'actions citoyennes et/ou de recours légaux.

VI. Réalisation du reportage

Le GAFE est l'interlocuteur du prestataire pour la planification et la programmation de l'activité. Le GAFE fait le lien entre le prestataire et les partenaires. Il met le prestataire en relation avec des intervenant-es potentiel-les.

Les partenaires facilitent la réalisation du documentaire sur le terrain (accompagnement, identification et organisation de rencontres avec les témoins, facilitation logistique...).

VII. A la charge du prestataire

Les déplacements dans le Nord-Est et sur le terrain sont à la charge du prestataire, tout comme les frais de séjour (hébergement, restauration).

VIII. Calendrier de réalisation

Le calendrier de réalisation est élaboré conjointement avec les partenaires et le prestataire entre février et juin 2024.

IX. Diffusion

- Sur les réseaux sociaux des partenaires et de leurs réseaux
- A l'occasion d'activités spécifiques tels que les débats citoyens
- Lors d'évènements spéciaux tels que colloques ou fora
- Dans le cadre d'actions de plaidoyer et de recours en justice potentiels